



Message du Comité de direction à l'assemblée des délégués du 22 mai 2024 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de 400'000 frs pour la réalisation de la nouvelle caserne de pompiers pour la compagnie Marly

Introduction

En décembre 2022, l'assemblée des délégués du RSS acceptait un crédit de 200'000 frs à titre de participation au concours d'architecture pour la construction d'une nouvelle caserne dans le secteur Corbaroche à Marly. Pour rappel, ce projet se fait en collaboration avec la commune du lieu qui réalise en partenariat avec l'AGGLO Fribourg un parking d'échange (P+R). Le terrain, propriété de la commune de Marly, fera l'objet d'un futur DDP au bénéfice du RSS.

Lors du concours d'architecture, 36 projets ont été reçus et évalués par un jury auquel participaient des représentants à la fois de la Commune de Marly et du RSS. Finalement, c'est le projet « GOLDEN POPPY » du bureau Comamala Ismail Architectes à Delémont qui a convaincu le jury.





Planification du projet

Planification du projet	Années
Mise à l'enquête publique	janvier 2025
Début de la réalisation	Août 2025
Fin de réalisation	Octobre 2026

But de la dépense

Depuis le résultat du concours, la commission de bâtisse s'est réunie à plusieurs reprises et a travaillé avec les architectes lauréats afin d'affiner les besoins et d'optimiser le projet. Arrivé à ce stade, un crédit complémentaire est nécessaire pour réaliser les diverses études techniques nécessaires à la construction du bâtiment (génie civil, électricité, CVS, sécurité...).

Ce crédit complémentaire pour la suite des études de projet permettra d'obtenir un coût de l'ouvrage consolidé à plus ou moins 10% selon la SIA 102. Ce montant sera porté au budget 2025 et servira à faire la demande de crédit pour la réalisation de l'ouvrage pour les budgets d'investissement au mois de décembre 2024. La planification prévue permettra de respecter les délais fixés par la Confédération pour un début de réalisation de la mesure AGGLO avant la fin 2025 et ceux fixé par l'ECAB pour obtenir les subventions liées à la caserne.

A noter que la commune de Marly, partenaire du projet, va demander le même montant de 400'000 frs auprès de son législatif lors de la séance du Conseil général du 22 mai.

Le montant relatif à ce message sera intégré au crédit global de réalisation. Une clé de répartition entre la Commune de Marly et le RSS sera déterminée et permettra de répartir les coûts de construction en fonction des surfaces et volumes respectifs.

Le montant de ce crédit sera financé par l'emprunt. Il sera amorti dès l'année qui suit le décompte final du crédit de construction de la caserne. A préciser encore que pour faciliter la gestion financière, le RSS et la Commune de Marly vont entreprendre les démarches ad hoc afin d'ouvrir un compte de construction commun auprès d'une banque et pouvoir ainsi aisément rémunérer les prestations des mandataires.